



Réunion des États parties

Distr. générale
16 janvier 2008
Français
Original : anglais

Dix-huitième Réunion

New York, 13-20 juin 2008

Questions relatives au volume de travail de la Commission des limites du plateau continental – dates indicatives de soumission des demandes

Note du Secrétariat

1. Dans sa décision sur les questions relatives au volume de travail de la Commission des limites du plateau continental¹, la dix-septième Réunion des États parties a pris acte du volume de travail prévu de la Commission, compte tenu du nombre croissant de demandes, qui imposent des contraintes supplémentaires à ses membres et à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques, prié les États côtiers parties de préciser au Secrétariat, aux fins de l'établissement du plan de travail, d'ici à la fin de novembre 2007, s'ils ont l'intention de soumettre une demande à la Commission et si oui à quelle date, et prié le Secrétariat de faire distribuer aux États parties une note rappelant ce délai, puis de présenter un rapport aux États parties sur les informations ainsi recueillies².

2. Dans sa note DOALOS/07-01406 du 14 août 2007, le Secrétariat a adressé un rappel aux missions permanentes des États côtiers parties concernés, dans lequel il les a priés de lui faire savoir dès que possible, et, en tout état de cause, le 30 novembre 2007 au plus tard, si leur gouvernement avait l'intention de soumettre une demande à la Commission, et si oui à quelle date³. Le Secrétariat a par ailleurs demandé aux missions permanentes de lui préciser, le cas échéant, si leur gouvernement avait l'intention de soumettre une demande individuelle ou une demande conjointe avec des États voisins.

¹ Voir SPLOS/144.

² Voir SPLOS/162, par. 4.

³ Des demandes analogues avaient été adressées à certains États côtiers, par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques, dans des notes verbales datées des 16 janvier 2004 et 9 juillet 2004. La Division a reçu un certain nombre de réponses dans lesquelles les États concernés précisaient à quel stade en était l'élaboration de leur demande et la date à laquelle ils préoyaient qu'elle serait achevée. Voir CLCS/39, par. 27, et CLCS/42, par. 46.



3. Vingt-sept États ont répondu à la note du Secrétariat : l'Afrique du Sud, l'Angola, l'Argentine, la Barbade, le Canada, le Cap-Vert, le Danemark, le Ghana, l'Indonésie, le Japon, le Kenya, Madagascar, la Malaisie, les Maldives, le Mexique, le Myanmar, Palaos, les Philippines, le Portugal, la République de Corée, la République-Unie de Tanzanie, le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, les Seychelles, Sri Lanka, le Suriname, l'Uruguay et le Viet Nam.
4. Un État a indiqué dans sa réponse qu'il éprouvait des difficultés à élaborer sa demande et qu'il pourrait ne pas être en mesure de remplir les conditions énoncées à l'article 4 de l'annexe II de la Convention, ainsi qu'à l'alinéa a) de la décision figurant dans le document SPLOS/72.
5. Par ailleurs, certains États côtiers ont évoqué la date à laquelle ils avaient l'intention de soumettre leur demande dans leurs déclarations à la Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ou à l'Assemblée générale.
6. À ce jour, les États ci-après ont soumis des demandes, complètes ou partielles, à la Commission, par l'intermédiaire du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies : Fédération de Russie (2001), Brésil (2004), Australie (2004), Irlande (2005), Nouvelle Zélande (2006), France, Irlande, Espagne et Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord (présentation conjointe, 2006), Norvège (2006), France (2007) et Mexique (2007).
7. On trouvera dans l'annexe à la présente note un tableau récapitulatif indiquant les dates auxquelles les États prévoient de soumettre leur demande, et contenant d'autres renseignements pertinents.

Annexe

Tableau
Dates indicatives de présentation des demandes à la Commission

<i>État</i>	<i>Date de présentation prévue</i>
1. Afrique du Sud	Prévoit de soumettre une demande partielle en 2008 et une demande supplémentaire en 2009
2. Angola	D'ici au 13 mai 2009
3. Argentine	D'ici au 13 mai 2009
4. Australie	Demande reçue ^a
5. Barbade	13 mai 2009
6. Brésil	Demande reçue ^b
7. Canada	D'ici à décembre 2013
8. Cap-Vert	D'ici à avril 2008
9. Cuba	D'ici au 13 mai 2009 ^c
10. Danemark	Une demande partielle sera soumise en 2009 et une autre en 2014 ^d
11. Espagne	Demande reçue ^e
12. Fédération de Russie	Demande reçue ^q
13. France	Demandes reçues ^{e,f}
14. Ghana	Mai 2010 ^g
15. Guyana	D'ici au 13 mai 2009
16. Îles Marshall	Ne soumettra pas de demande
17. Inde	D'ici au 13 mai 2009 ^h
18. Indonésie	D'ici au 13 mai 2009
19. Irlande	Demandes reçues ^{e,i}
20. Japon	Janvier 2009
21. Kenya	D'ici à mai 2009
22. Madagascar	D'ici à juillet 2011
23. Malaisie	13 mai 2009
24. Maldives	D'ici au 13 mai 2009
25. Maurice	N'a pas indiqué de date ^j
26. Mexique	Demande reçue ^k
27. Myanmar	Décembre 2008

<i>État</i>	<i>Date de présentation prévue</i>
28. Namibie	Décembre 2007
29. Nigéria	D'ici à mai 2009 ^m
30. Norvège	Demande reçue ⁿ
31. Nouvelle-Zélande	Demande reçue ^l
32. Oman	N'a pas indiqué de date ^o
33. Pakistan	En 2008
34. Palaos	Mai 2009
35. Papouasie-Nouvelle-Guinée	D'ici à mai 2009 ^p
36. Philippines	Mai 2009
37. Portugal	Avril 2009
38. République de Corée	12 mai 2009
39. République-Unie de Tanzanie	Avant mai 2009
40. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Une demande a été reçue ^e , d'autres seront soumises avant mai 2009 ^u
41. Seychelles	13 mai 2009
42. Sierra Leone	Avant mai 2009 ^r
43. Sri Lanka	Avant mai 2009
44. Suriname	13 mai 2009
45. Tonga	A l'intention de soumettre une demande ^s
46. Trinité-et-Tobago	D'ici à mai 2009 ^t
47. Uruguay	Après le 1 ^{er} juillet 2008
48. Viet Nam	Avant le 13 mai 2009

^a Demande reçue le 15 novembre 2004.

^b Demande reçue le 17 mai 2004.

^c Voir SPLOS/135, par. 76.

^d Aucune décision ferme n'a été prise en ce qui concerne la date de présentation.

^e Une demande conjointe soumise par la France, l'Irlande, l'Espagne et le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord a été reçue le 19 mai 2006.

^f Une demande partielle a été reçue le 22 mai 2007.

^g Le Ghana a indiqué qu'il éprouvait des difficultés à établir sa demande et a souhaité que la date limite de présentation des demandes soit reportée de mai 2009 à mai 2010.

^h Voir SPLOS/164, par. 77.

ⁱ Une demande partielle a été reçue le 25 mai 2005.

^j Le Gouvernement a l'intention de soumettre une demande.

^k Une demande partielle a été reçue le 13 décembre 2007.

^l Une demande partielle a été reçue le 19 avril 2006.

^m Voir SPLOS/164, par. 77.

(Suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

ⁿ Une demande a été reçue le 27 novembre 2006; une autre demande pourrait être soumise concernant d'autres zones.

^o Le Gouvernement n'a pas l'intention de soumettre une demande mais se réserve le droit de le faire à une date ultérieure.

^p Voir SPLOS/164, par. 77.

^q Demande reçue le 20 décembre 2001; le Gouvernement a l'intention de fournir des renseignements complémentaires.

^r Voir SPLOS/164, par. 77.

^s Dans sa réponse à la note de 2004 de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, Tonga a indiqué son intention de soumettre une demande.

^t Voir SPLOS/164, par. 77.

^u Le Gouvernement a l'intention de soumettre d'autres demandes.
